

# 6 Signalisation

Cette publication a été réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec la Direction des communications.

Direction des communications  
du ministère du Conseil exécutif  
et du Secrétariat du Conseil du trésor  
1<sup>er</sup> étage, secteur 400  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 644-7063  
Sans frais : 1 866 552-5158  
Courriel : [piv@gouv.qc.ca](mailto:piv@gouv.qc.ca)  
Site Web : [piv.gouv.qc.ca](http://piv.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Septembre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-84653-6 (Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, volume complet)  
ISBN 978-2-550-84657-4 (Section 6 – Signalisation)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2019



# Signalisation

La signalisation extérieure et intérieure d'un lieu est une communication qui s'établit entre le lieu et l'utilisateur. Par divers moyens, elle s'intègre au lieu pour présenter et structurer l'information qui est essentielle dans les déplacements des usagers en situation de recherche.

La signalisation permet d'établir une cohérence entre les messages ou les contenus de chacune des composantes, en l'occurrence les panneaux.

Le système de signalisation du gouvernement du Québec a été réalisé en fonction des structures physiques existantes et de la manière dont elles sont gérées. Lorsqu'un édifice n'est pas entièrement occupé par des ministères ou par des organismes gouvernementaux, il faut toutefois adapter la signalisation à la spécificité du système en place.

La signalisation relative à la sécurité des lieux et des occupants, par exemple des panneaux indiquant des extincteurs, des lances d'incendie ou des équipements de premiers soins, ne fait pas partie du système de signalisation du gouvernement du Québec.

## Dans cette section

6.1 Parcours de signalisation et types de panneaux.....	2
6.2 Spécifications techniques des panneaux de signalisation .....	3
6.3 Contenu des panneaux de signalisation.....	7
6.4 Signalisation extérieure.....	12
Parcours type de signalisation extérieure.....	12
Enseigne principale carrée .....	17
Composition .....	21
Lettres volumétriques .....	23
Enseigne principale horizontale .....	24
Panneau rappel extérieur.....	26
Panneau auxiliaire extérieur .....	29
Résumé des contenus des panneaux de signalisation extérieure.....	32
6.5 Signalisation intérieure .....	33
Parcours type de signalisation intérieure .....	33
Panneau répertoire général.....	37
Panneau répertoire d'étage.....	39
Panneau directionnel .....	41
Panneau d'identification de lieu.....	42
Panneau auxiliaire intérieur .....	43
Cas d'exception .....	44
Résumé des contenus des panneaux de signalisation intérieure .....	44

## 6.1 Parcours de signalisation et types de panneaux

L'ensemble de la signalisation se déploie à l'intérieur d'un parcours selon des points stratégiques qui sont des endroits où l'utilisateur circule autour ou dans l'immeuble, où il est amené à prendre une décision relativement à la direction à emprunter, où il doit avoir une confirmation qu'il s'agit bien de l'endroit recherché une fois arrivé à destination.

Les points stratégiques, qui représentent aussi des points de repère pour l'utilisateur, sont souvent les suivants :

- Entrée (accès routier, porte d'entrée)
- Ascenseurs, escalateur, monte-charge
- Cage d'escalier
- Jonction des corridors
- Porte ou entrée des locaux

La communication étant de nature diverse selon l'endroit où elle se trouve, la signalisation conçue répond aux fonctions suivantes :

1. Identifier (Quel est ce lieu ?)
2. Diriger (Où va-t-on ?)
3. Orienter (Où suis-je par rapport à mon environnement ?)
4. Informer (Ce que je cherche est-il ici ?)
5. Statuer (Où suis-je rendu dans ma progression ?)

Ainsi, les différents types de panneaux suivants sont utilisés pour répondre aux besoins :

### Signalisation extérieure

1. Enseigne principale carrée
2. Lettres volumétriques
3. Enseigne principale horizontale
4. Panneau rappel extérieur
5. Panneau auxiliaire extérieur

### Signalisation intérieure

1. Répertoire général
2. Répertoire d'étage
3. Panneau directionnel
4. Panneau d'identification de lieu
5. Panneau auxiliaire intérieur

## 6.2 Spécifications techniques des panneaux de signalisation

### Signature

Seulement la signature gouvernementale, en version deux couleurs, peut être employée dans la signalisation intérieure et extérieure.

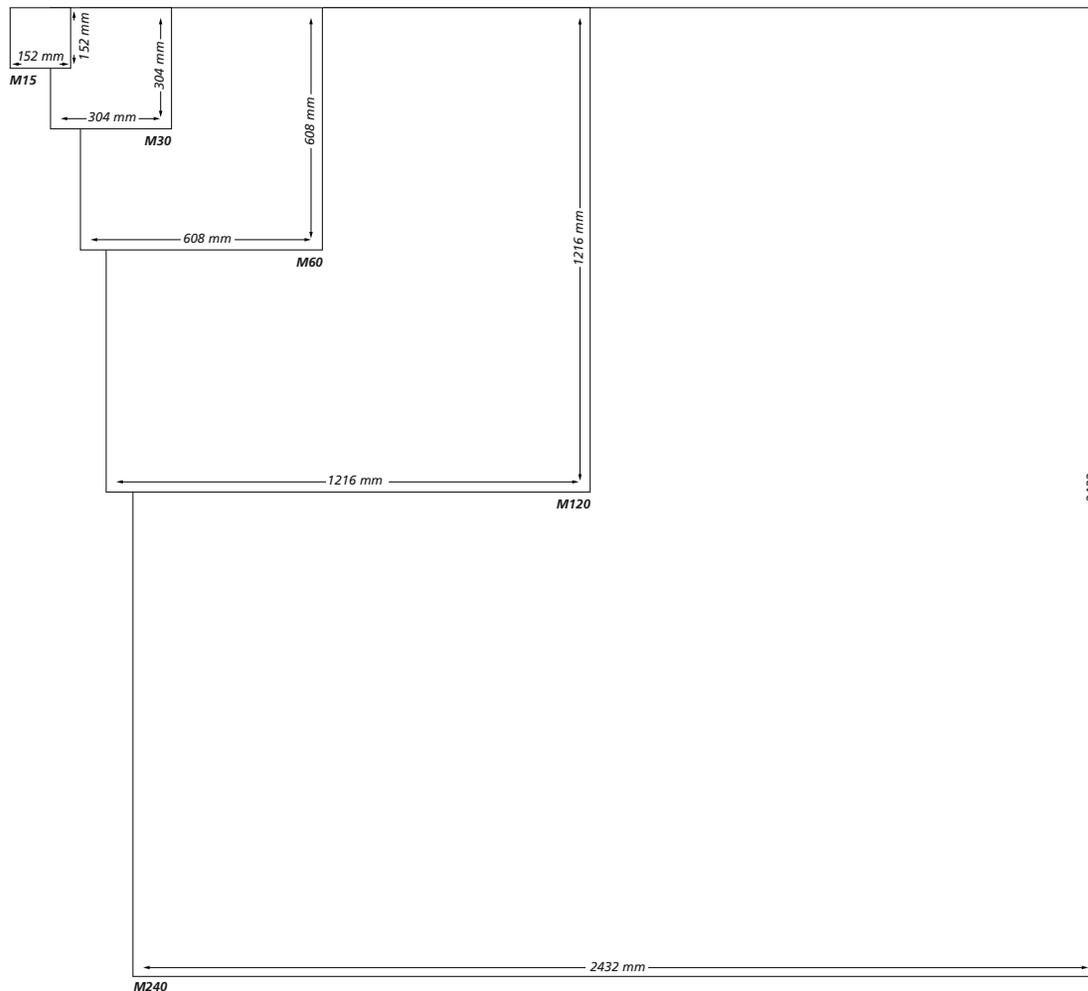


### Format

Tous les panneaux de signalisation gouvernementale doivent être réalisés à partir d'un gabarit de forme carrée, appelé « module M », qui se présente dans les cinq formats suivants :

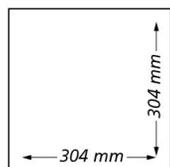
- M15 : 152 mm (approximativement 6 po)
- M30 : 304 mm (approximativement 12 po)
- M60 : 608 mm (approximativement 24 po)
- M120 : 1216 mm (approximativement 48 po)
- M240 : 2432 mm (approximativement 96 po)

Il existe cependant une exception à cette règle. Elle concerne l'affichage extérieur des installations des établissements de santé (voir section 6.4, page 20).

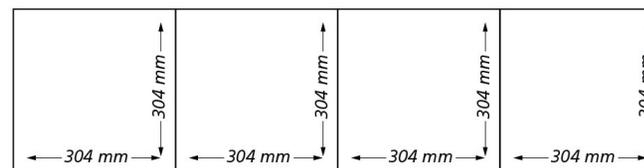
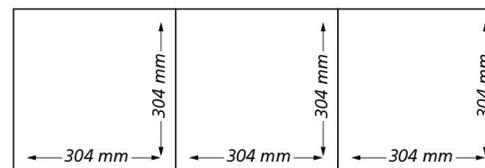
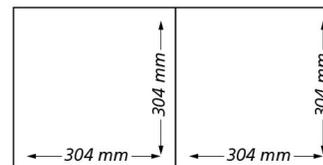
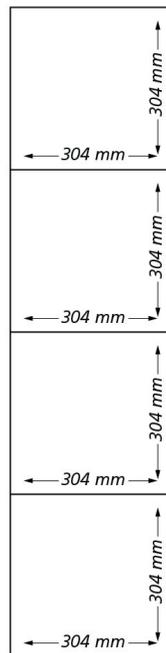
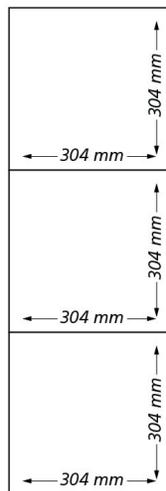
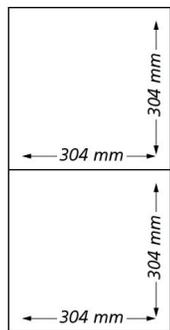


## 6.2 Spécifications techniques des panneaux de signalisation (suite)

Plusieurs modules de même dimension peuvent être combinés verticalement ou horizontalement afin de répondre au besoin quant à la quantité de contenu à insérer dans un panneau.



**M30**



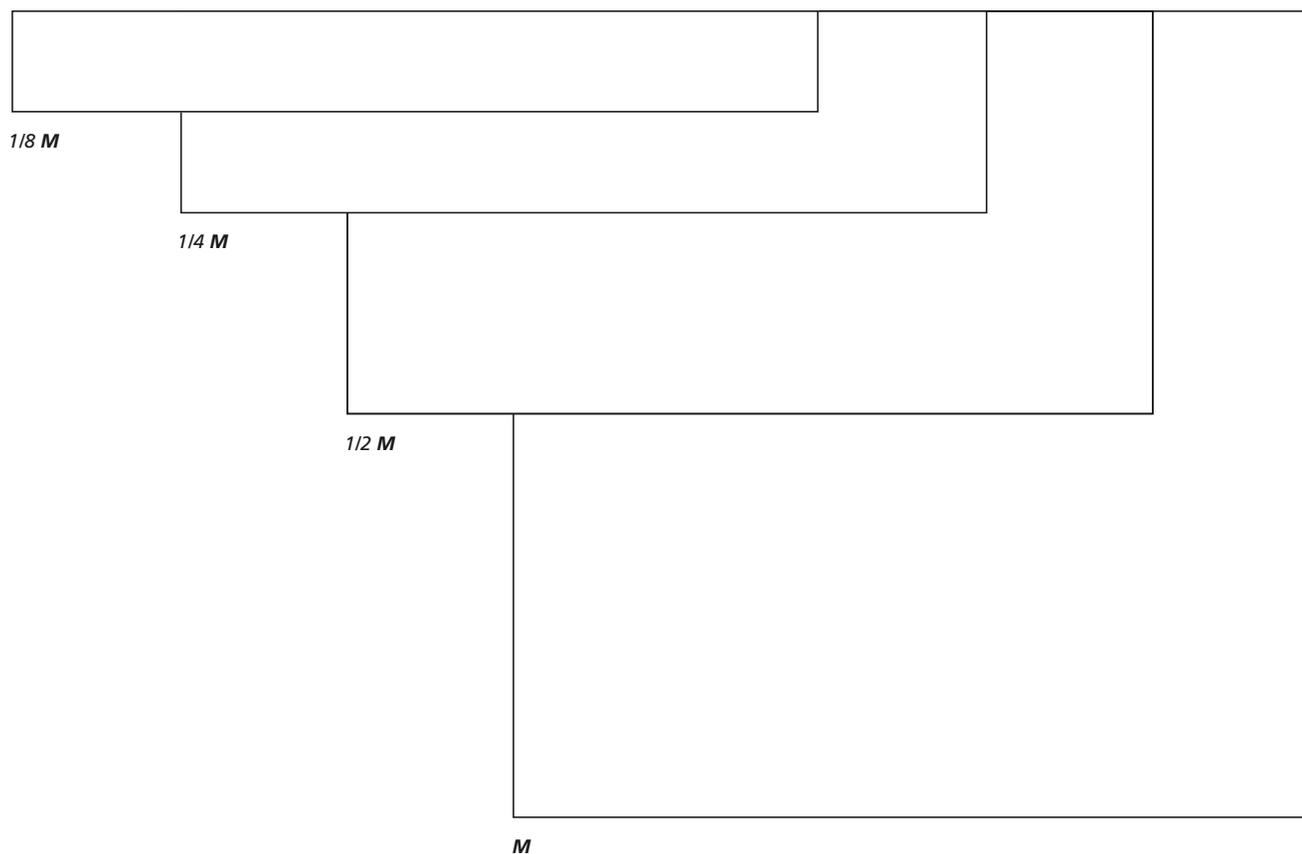
## 6.2 Spécifications techniques des panneaux de signalisation (suite)

### Modules fragmentaires

Pour des besoins spécifiques, chacun des quatre formats du module M peut être fractionné horizontalement à  $\frac{1}{2}$ , à  $\frac{1}{4}$  ou à  $\frac{1}{8}$  de sa hauteur.

Les modules fragmentaires sont utilisés exclusivement aux fins suivantes :

- Panneaux suspendus intérieurs (les trois formats peuvent être utilisés) ;
- Enseigne principale carrée et panneau rappel extérieur (seulement le format  $\frac{1}{4}$  du module M peut être utilisé).



## 6.2 Spécifications techniques des panneaux de signalisation (suite)

### Couleurs

Tous les panneaux de signalisation doivent afficher les caractères typographiques et les pictogrammes en blanc sur fond bleu. Quant à la signature gouvernementale, elle doit toujours apparaître en version deux couleurs sur un fond gris métallique.

#### Découpe vinyle\*

Couleurs	Produits
Vinyle noir	Arlon – Carlon II – 03 Black
Vinyle bleu	Arlon – Reflecta-Cal – 05 Blue
Vinyle blanc	Arlon – Carlon II – 02 White

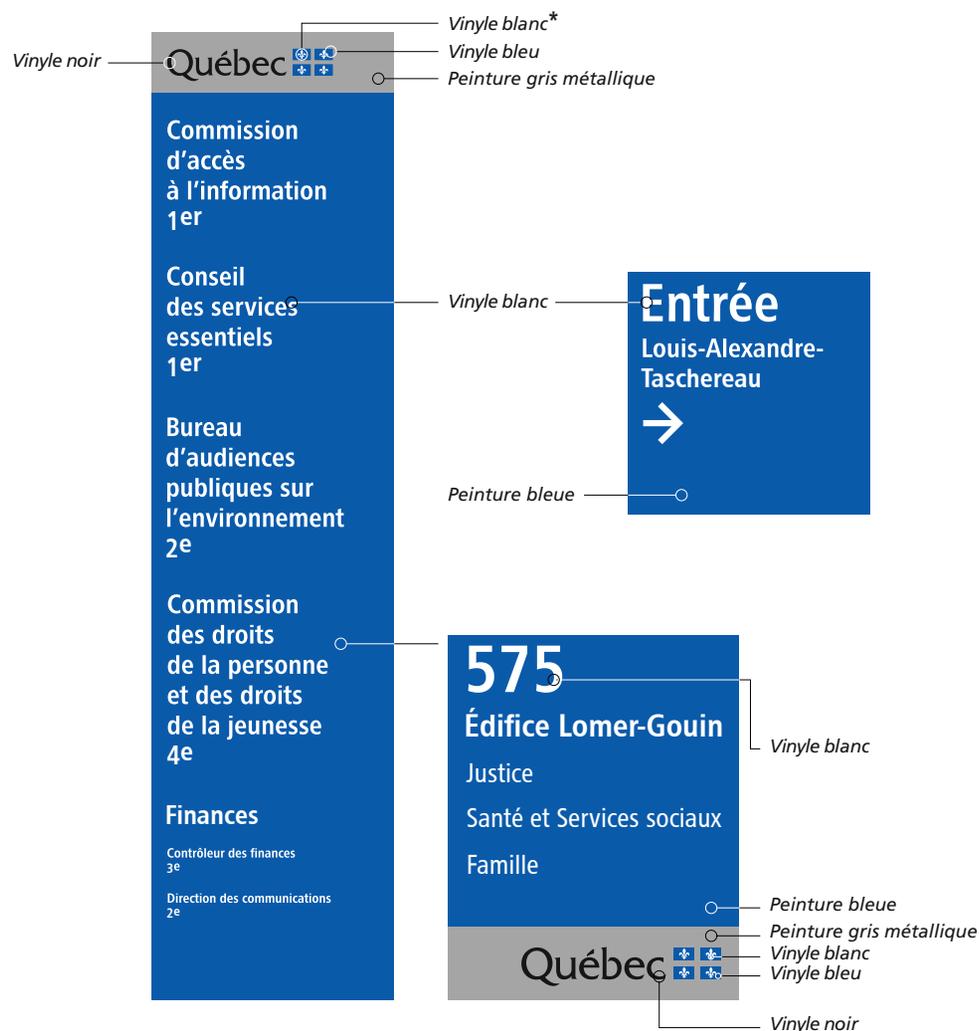
#### Peinture\*

Couleurs	Produits
Peinture bleue	Evotech – Acrythane CQ-143566, 50 degrés de lustre
Peinture gris métallique	Evotech – Acrythane CQ-143570, 50 degrés de lustre

#### Référence Pantone

Couleurs	Numéros
Bleu	Pantone 293
Gris métallique	Pantone 877

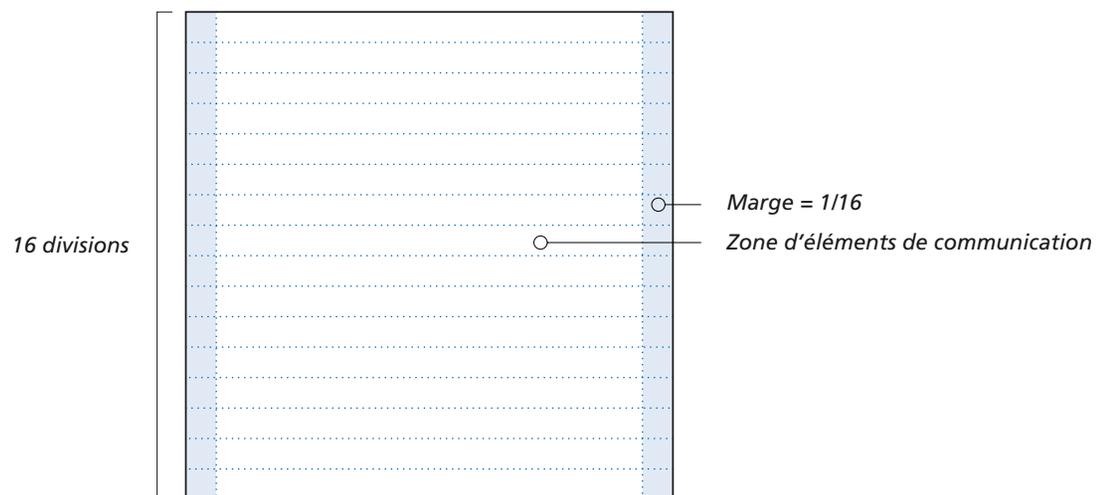
\*Des produits similaires peuvent être disponibles auprès d'autres fabricants. Il importe de s'assurer de l'équivalence de ces produits, aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui de la couleur.



## 6.3 Contenu des panneaux de signalisation

### Grille typographique

Afin d'assurer une présentation uniforme, tous les panneaux de signalisation gouvernementale (excepté l'enseigne principale horizontale; voir à la page 24) partagent la même grille typographique. Quel que soit le format du panneau, il se divise toujours en 16 segments égaux. Les éléments de communication affichés s'inscrivent à l'intérieur d'une zone délimitée à droite et à gauche par une marge dont la largeur correspond à 1/16 du module carré M.



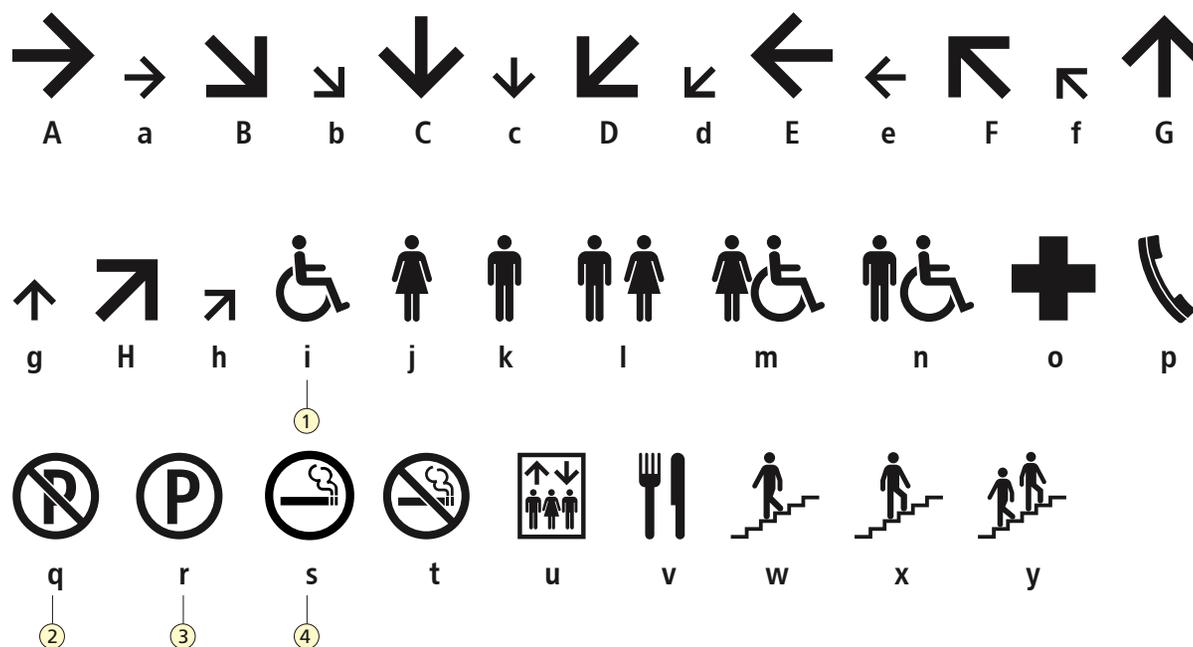
## 6.3 Contenu des panneaux de signalisation (suite)

### Typographie et pictogrammes

Les seules typographies permises sur les panneaux de signalisation sont le Chaloult condensé demi-gras et le Chaloult condensé. L'espacement entre chaque caractère peut être ajusté au besoin.

Plusieurs pictogrammes susceptibles d'être employés ont été regroupés dans une police de caractères qui porte le nom de « Chaloult Symboles ». Ces pictogrammes, ainsi que les touches du clavier auxquelles ils sont associés, sont illustrés ci-dessous. À noter que toutes les flèches peuvent être produites en deux formats (majuscule et minuscule).

*Chaloult Symboles*



- ① Une attention particulière est portée à ce symbole, qui sera exceptionnellement disposé à droite sur certains panneaux pour en faciliter la reconnaissance.
- ② À l'extérieur, le code de la sécurité routière a préséance en tout temps.
- ③ À l'extérieur, ce symbole est accompagné d'une flèche.  
À l'intérieur, ce symbole peut être employé seul ou être accompagné d'une flèche.
- ④ Ce symbole n'est plus utilisé : permission de fumer. Voir « RLRQ, chapitre T-0.01, Loi sur le tabac ».

## 6.3 Contenu des panneaux de signalisation (suite)

Les pictogrammes suivants sont également utilisés, mais ne font pas partie de la police Chaloult Symboles :

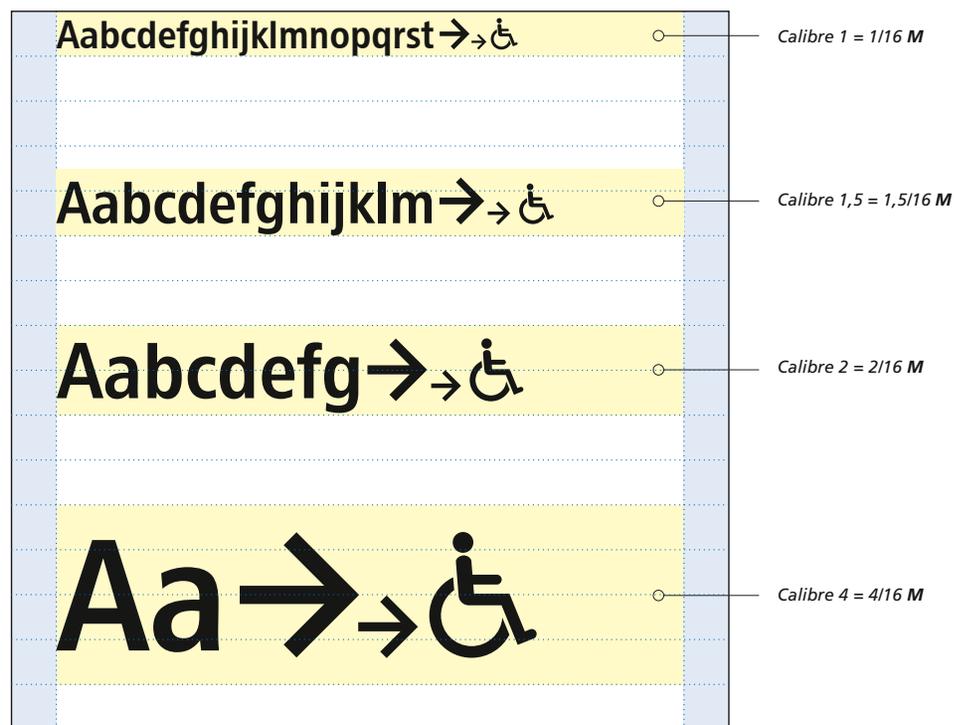


D'autres pictogrammes peuvent être conçus selon les besoins.

### Calibres

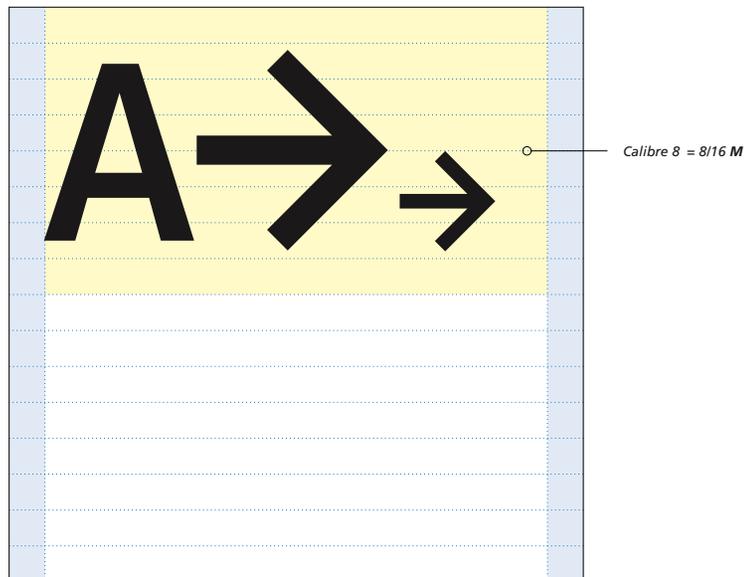
Pour chaque format du module M, les caractères typographiques sont disponibles en six calibres, dont la taille est déterminée par le nombre de segments qu'ils occupent en conservant un interlignage. Par exemple, le calibre 1 occupe un segment (1/16) de la hauteur du module M. Le calibre 2 occupe deux segments (2/16), et ainsi de suite.

- Calibre 1 = 1/16 M
- Calibre 1,5 = 1,5/16 M
- Calibre 2 = 2/16 M
- Calibre 4 = 4/16 M
- Calibre 8 = 8/16 M
- Calibre 16 = 16/16 M

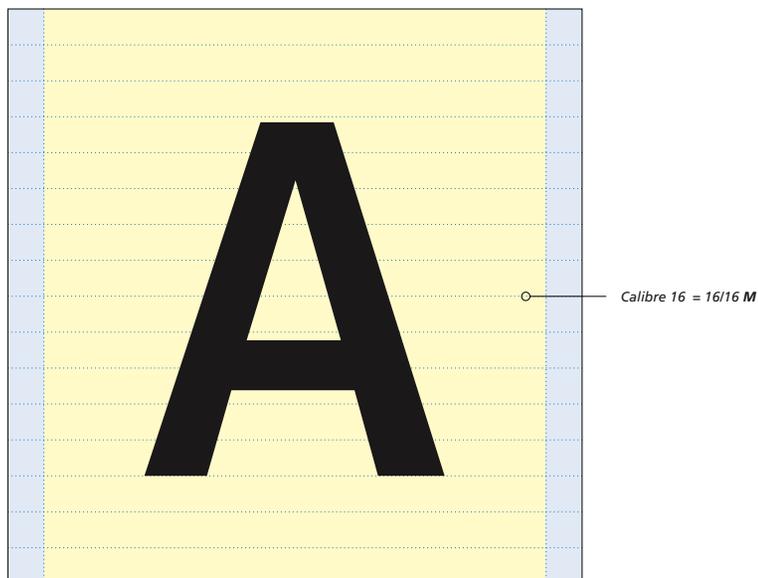


## 6.3 Contenu des panneaux de signalisation (suite)

Le calibre 1,5 est réservé exclusivement pour les enseignes principales carrées et les panneaux rappel extérieurs.



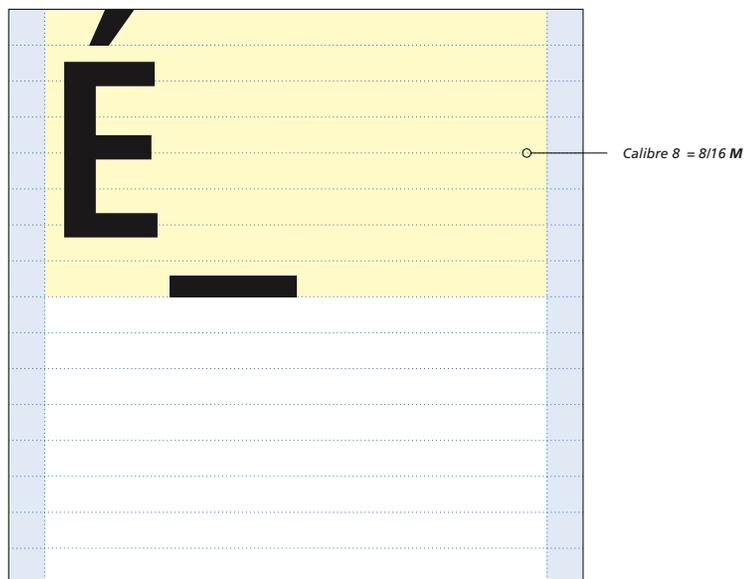
Le calibre 16 occupe toute la hauteur du module M. Puisqu'on ne peut reproduire qu'un seul caractère par module, le caractère de ce calibre doit être centré sur le panneau.



## 6.3 Contenu des panneaux de signalisation (suite)

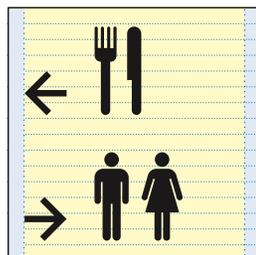
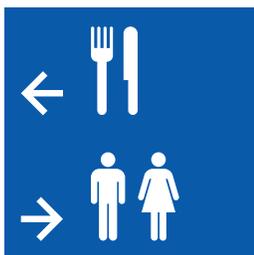
### Interlignage

Afin de permettre un interlignage approprié, un espace au-dessus et en-dessous des caractères est prévu dans chacun des calibres. Ainsi, les caractères d'un calibre n'occupent pas la pleine hauteur des segments. Pour aligner correctement les caractères en hauteur à l'intérieur des segments, il suffit d'écrire la lettre majuscule « É » et le caractère « \_ » et de les appuyer sur les lignes inférieure et supérieure des segments qu'ils doivent occuper.



### Usage approprié des flèches

Dans chaque calibre, on trouve deux formats de flèches (majuscule et minuscule). Il importe de prêter une attention particulière au choix du format des flèches afin de permettre le meilleur alignement possible et une bonne proportion des éléments. Par exemple, si l'accent doit être mis sur un pictogramme en particulier, on l'accompagnera d'une flèche minuscule du même calibre.



Pictogrammes de calibre 8 et flèche minuscule de calibre 8

### Usage des calibres sur les panneaux

Il est possible d'utiliser plus d'un calibre sur un même panneau, en fonction de l'importance qui doit être accordée aux divers éléments et de leur ordre d'apparition.



Calibres 4, 2 et 1

## 6.4 Signalisation extérieure

Les panneaux suivants forment la signalisation extérieure :

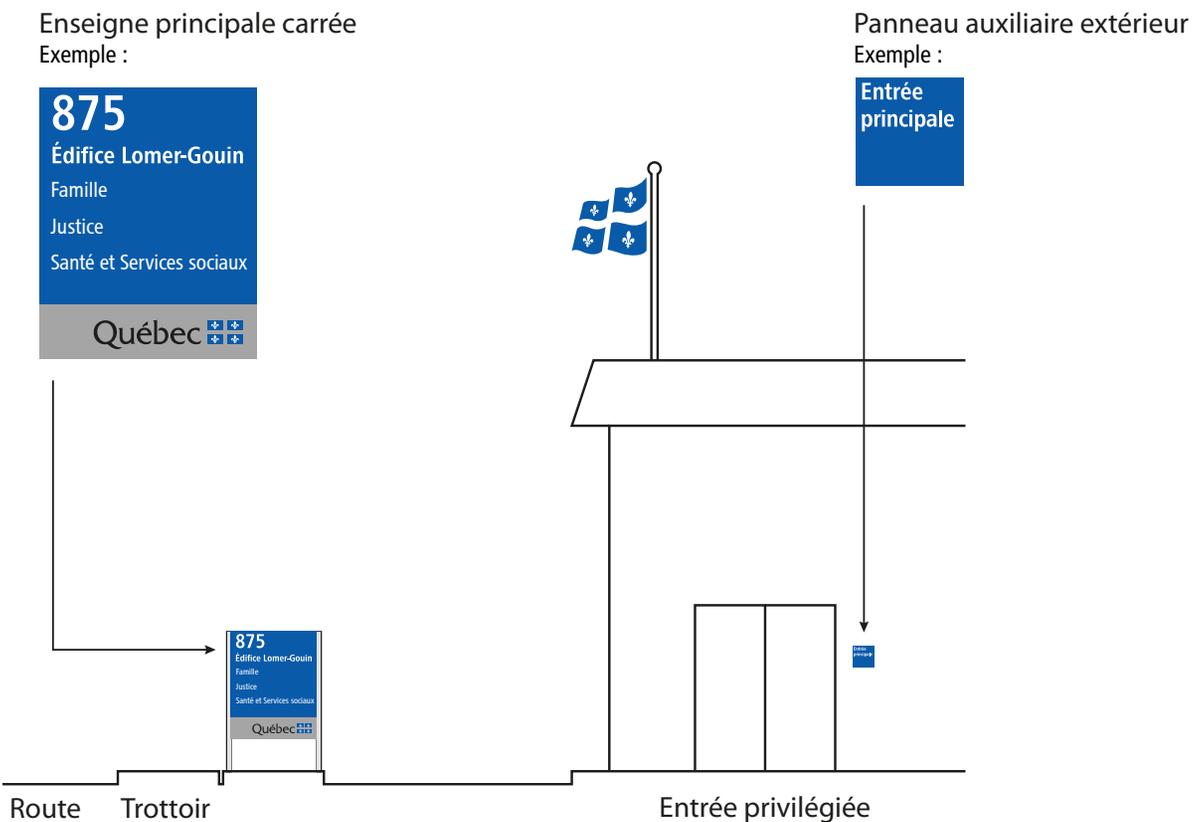
1. Enseigne principale carrée
2. Lettres volumétriques
3. Enseigne principale horizontale
4. Panneau rappel extérieur
5. Panneau auxiliaire extérieur

Ils sont disposés près de la route, près de l'édifice ou sur celui-ci de manière stratégique, en fonction des différentes voies d'accès à l'édifice.

### Parcours type de signalisation extérieure Édifice en propriété

L'enseigne principale carrée est placée en évidence près de l'entrée principale de l'édifice et de la principale voie d'accès.

Des panneaux secondaires peuvent être disposés, au besoin, près des entrées pour compléter l'information essentielle aux personnes circulent dans l'édifice.

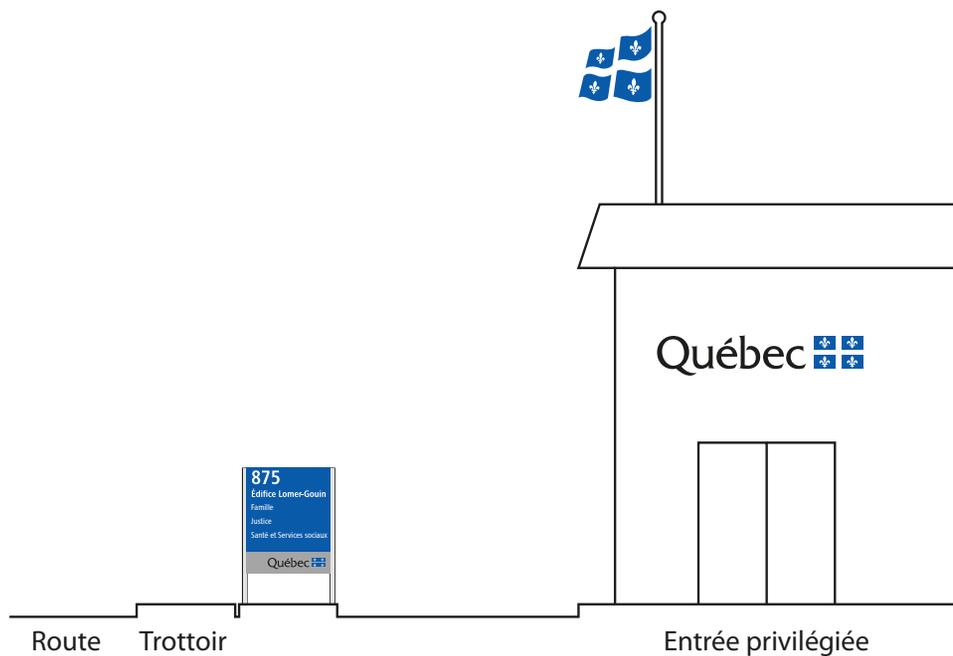


## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Lettres volumétriques

Il est possible d'apposer des lettres volumétriques sur un édifice lorsque ce dernier est entièrement occupé par des ministères ou des organismes du gouvernement. Seule la signature gouvernementale peut être apposée, tout comme pour le reste de la signalisation.

Il faut s'assurer de choisir des matériaux stables pour la réalisation des lettres et du drapeau. Il ne faut pas utiliser de lettres lumineuses.

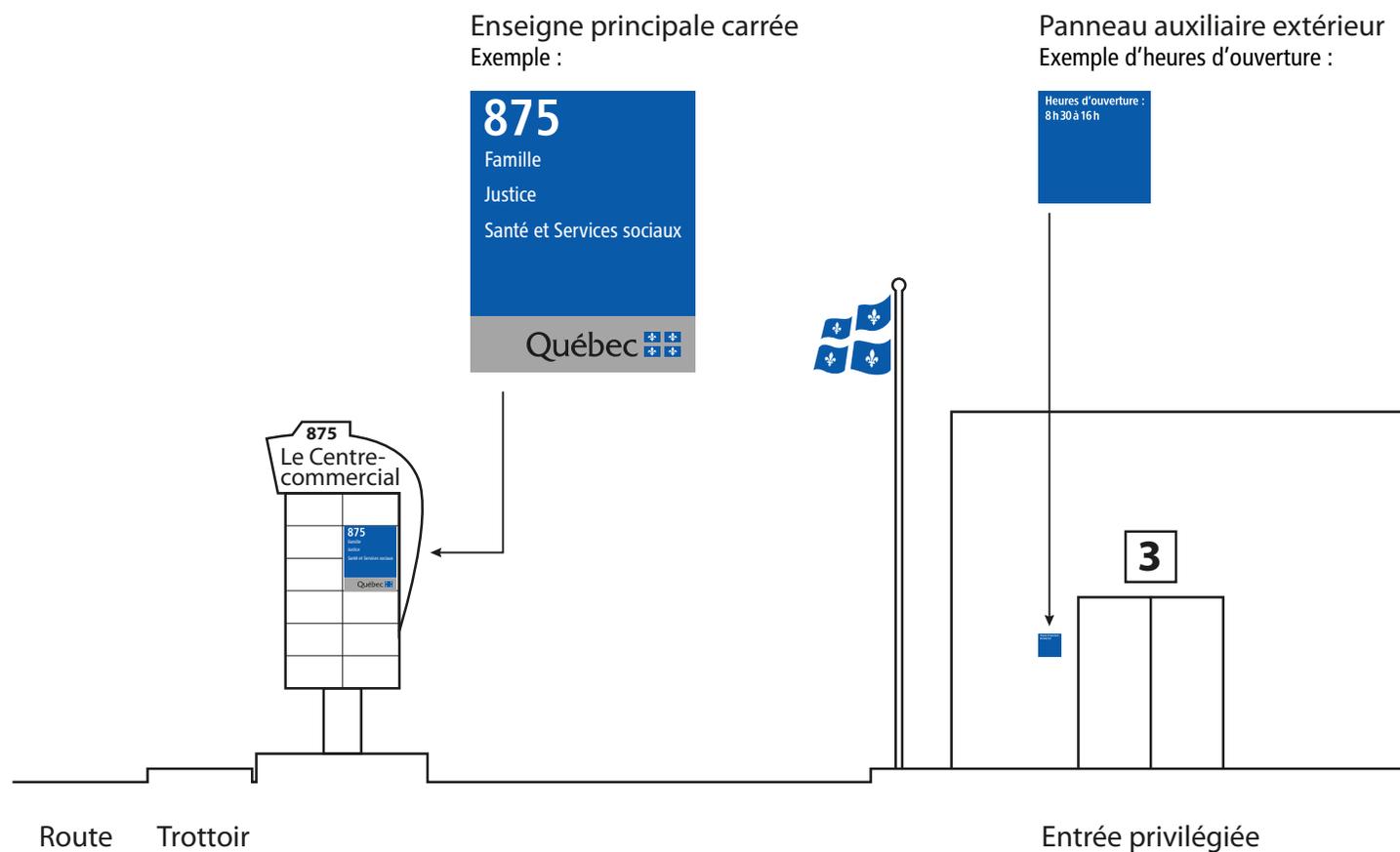


## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Édifice en location

Il faut privilégier l'enseigne principale carrée pour identifier les services et les espaces gouvernementaux offerts. Toutefois, si l'espace d'affichage offert par le propriétaire de l'édifice n'a pas les dimensions d'une enseigne principale carrée, il est possible d'utiliser plus d'un espace ou de modifier les proportions de l'enseigne pour l'ajuster à l'espace disponible.

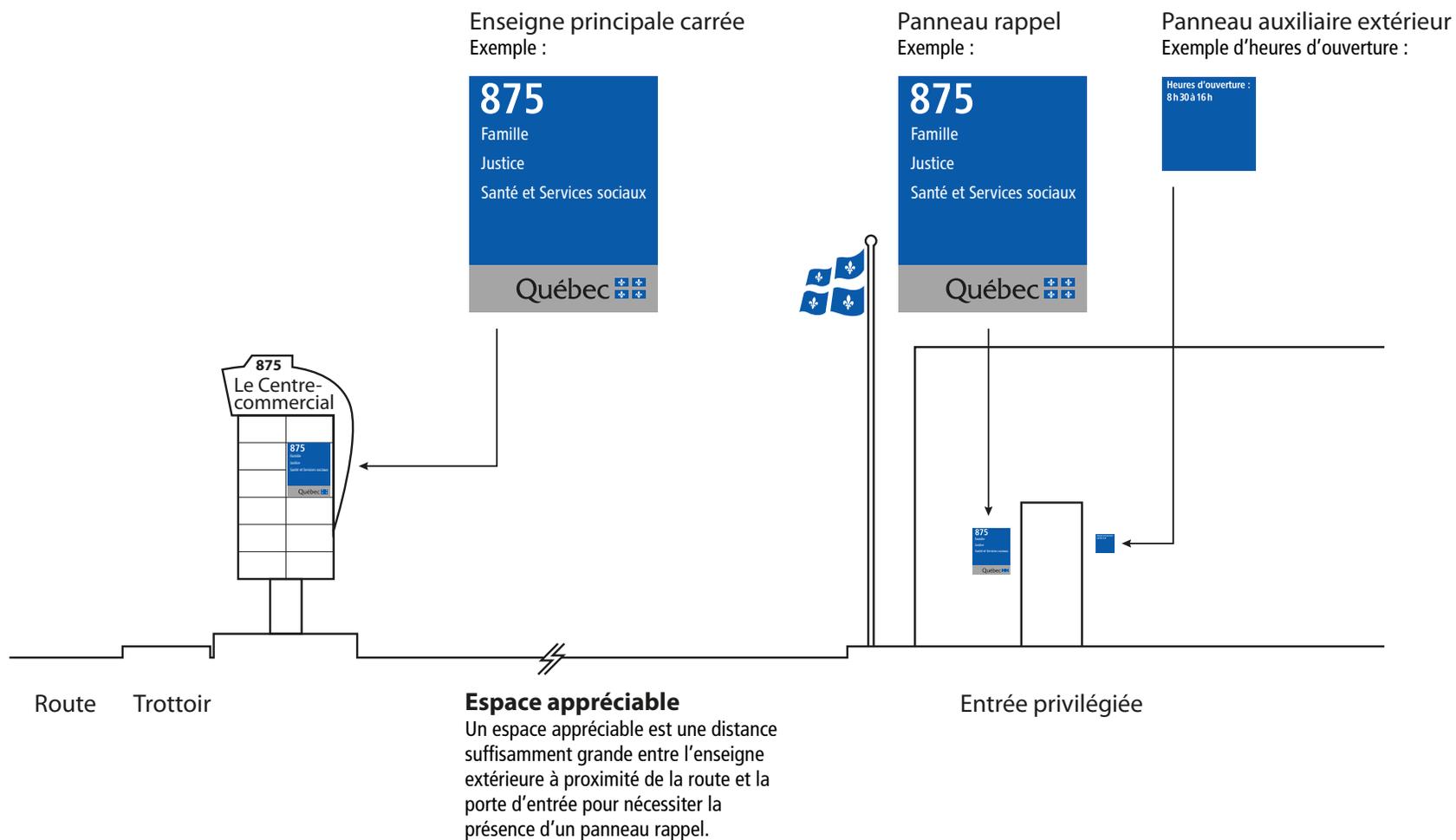
Des panneaux secondaires peuvent être disposés, au besoin, près des entrées pour compléter l'information essentielle aux personnes souhaitant se rendre aux bureaux du gouvernement.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Utilisation d'un panneau rappel

Lorsqu'une trop grande distance sépare l'enseigne principale de l'entrée privilégiée, un panneau rappel qui reprend le contenu de l'enseigne principale carrée, peut être apposé à côté de l'entrée.

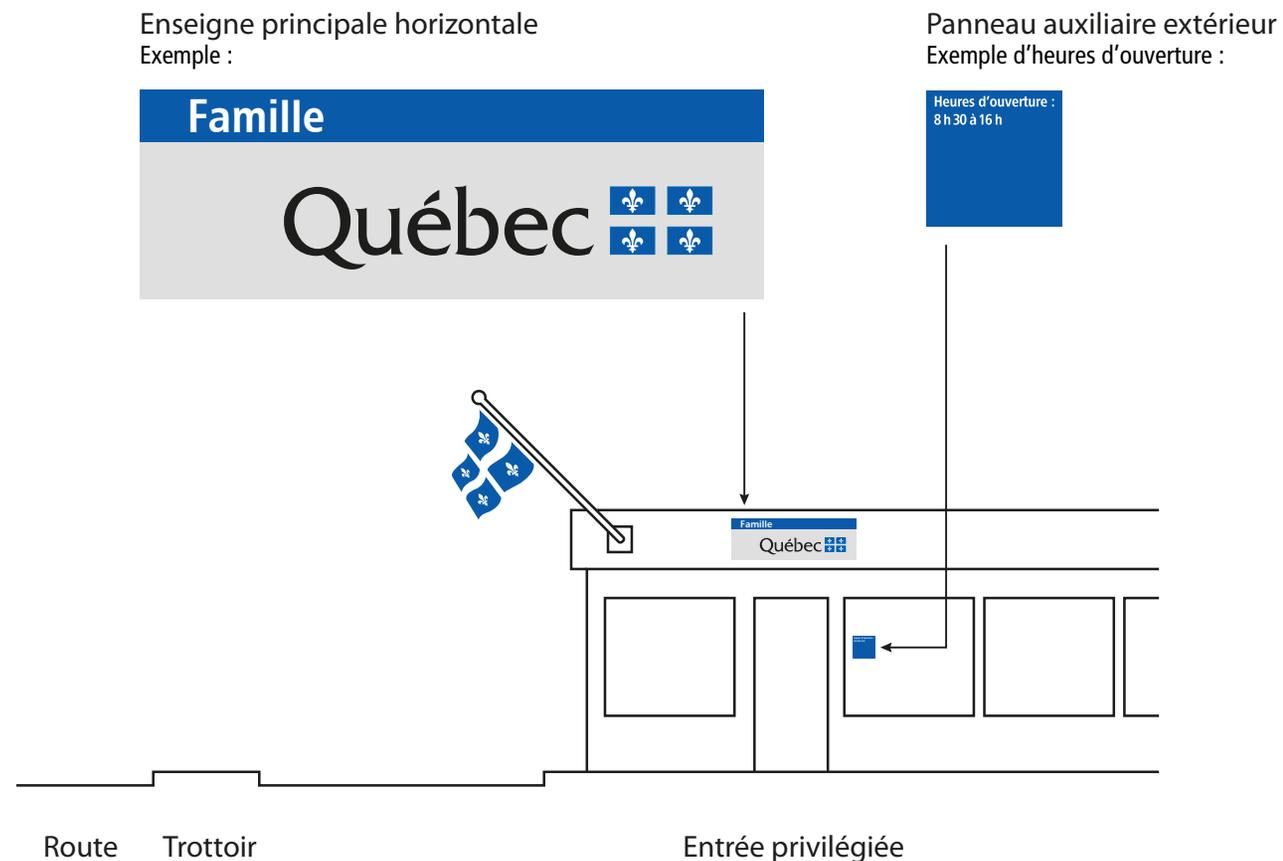


## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Impossibilité d'installer une enseigne principale carrée

Lorsqu'il n'est pas possible de disposer une enseigne principale carrée sur un édifice en location ou à proximité, il est permis d'utiliser une enseigne principale horizontale.

Cette enseigne ne contient qu'un seul nom de ministère ou d'organisme.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Enseigne principale carrée

#### Fonction

- Localiser et identifier les lieux où sont offerts des services et des espaces gouvernementaux.

#### Emplacement

L'enseigne principale carrée se trouve habituellement en bordure de la route. S'il existe déjà des installations pour ce type d'enseigne, celles-ci devraient être privilégiées dans la mesure du possible. S'il n'en existe pas, le positionnement de l'enseigne doit être déterminé de manière à ce qu'il favorise une visibilité maximale en bordure de l'accès routier tout en respectant les règlements municipaux d'affichage en vigueur dans la localité.

#### Contenu

Les éléments suivants doivent se trouver sur l'enseigne dans l'ordre présenté :

- Numéro municipal;
- Nom de l'édifice, si existant;
- Nom du ou des ministères ou des organismes occupants (maximum trois occupants), en retranchant les mots « québécois » et « québécoise » ou la locution « du Québec ». Dans le cas des ministères, on utilise la dénomination abrégée. S'il y a plus d'un nom, ils sont placés en ordre alphabétique;
- Signature gouvernementale.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Cas d'exception

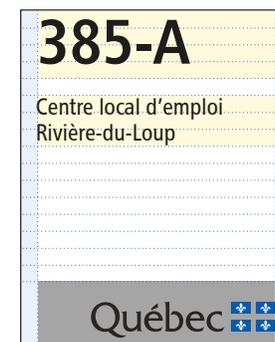
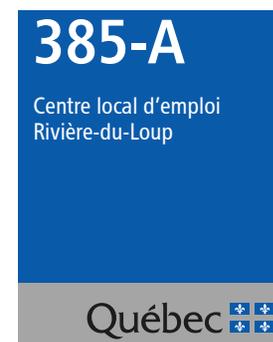
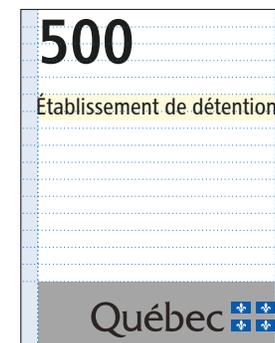
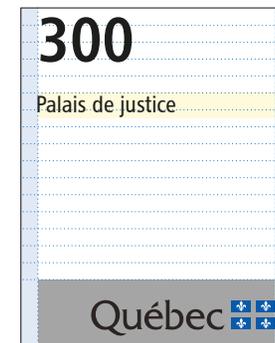
#### Identification du service offert

Les seuls cas d'exception où il est possible d'identifier le service offert au lieu du nom du ministère ou de l'organisme sont les suivants :

- Palais de justice
- Établissement de détention
- Centre local d'emploi

Les appellations « Palais de justice » et « Établissement de détention » ne doivent jamais apparaître en combinaison avec d'autres noms de ministères ou organismes, et ce, même si d'autres ministères ou organismes sont présents dans l'édifice.

Si un édifice abrite un centre local d'emploi, il est possible de l'indiquer avec ou sans le nom de la ville ou du secteur de la ville, selon les précisions du demandeur. Il est permis de combiner l'appellation « Centre local d'emploi » à « Services Québec ».

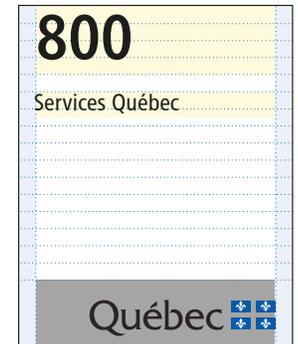
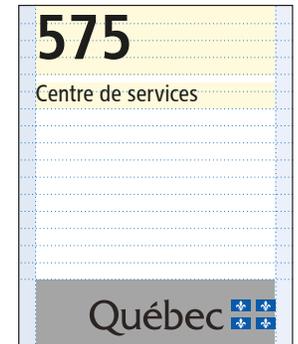


## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

Si, en plus, l'édifice est occupé par d'autres ministères ou organismes, on inscrira « Centre de services » au lieu des noms des autres ministères ou organismes.

### Dépassement du maximum des trois occupants

Services Québec est la seule entité gouvernementale qui peut être affichée même lorsque le maximum de trois occupants est atteint.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Installations des établissements de santé

Si le bâtiment ou les locaux concernés sont occupés par des installations d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) où sont offerts des services de santé ou des services sociaux, il est permis d'inscrire le nom de cette installation à la suite de cette mention. Cela n'est pas permis pour les bâtiments ou les locaux administratifs.

Aucun autre nom ne peut être ajouté. Le numéro d'immeuble est indiqué en Chaloult condensé demi-gras normal de calibre 4. Le nom du CISSS est en Chaloult condensé normal et le nom de l'installation est en Chaloult condensé demi-gras normal.

Pour des raisons d'économie sur les coûts de production, il est possible de récupérer l'ancienne structure déjà présente sur le terrain et d'adapter le module M au format existant. La largeur sera donc différente de celle prévue.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

---

### Composition

L'enseigne principale carrée se compose de deux parties superposées.

La partie supérieure, qui présente le contenu du panneau, correspond à un module carré M. Lorsque l'on doit inscrire le nom de trois ministères ou organismes et que l'espace est insuffisant, il est possible d'ajouter un module fragmentaire de  $\frac{1}{4}$  de module carré M entre le module carré et la partie inférieure.

La partie inférieure est composée d'un module fragmentaire de  $\frac{1}{4}$  du module carré M de la partie supérieure. Elle est de couleur gris métallique et elle contient uniquement la signature gouvernementale, version deux couleurs, alignée sur la marge de droite et centrée en hauteur.

Le choix des dimensions du module carré M dépend des installations en place et de l'espace disponible. Si les installations en place ne permettent pas la disposition d'une enseigne principale carrée ou d'une enseigne ayant des proportions similaires, il faut alors utiliser l'enseigne principale horizontale. Si aucune installation n'est en place, les dimensions de l'enseigne doivent être déterminées en fonction de la taille du bâtiment et de la distance de celui-ci par rapport à l'enseigne. Il faut s'assurer qu'elle soit visible et lisible par les automobilistes.

Le numéro municipal doit apparaître en Chaloult condensé demi-gras de calibre 4, le nom de l'édifice, en Chaloult condensé demi-gras de calibre 2, tandis que le ou les noms des ministères ou des organismes sont en Chaloult condensé de calibre 1,5.

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

1. Numéro municipal

2. Nom de l'édifice, si existant

3. Nom du ministère ou de l'organisme;  
Pour un ministère, on doit utiliser la dénomination abrégée;  
Possibilité maximale de trois noms.

4. Signature gouvernementale

Module carré  $M$  selon la taille choisie

16 divisions de  $M$   
Marge =  $1/16$  de  $M$

1. Le numéro municipal est en Chaloult condensé demi-gras calibre 4

2. Le nom de l'édifice est en Chaloult condensé demi-gras calibre 2

3. Le nom de l'occupant ou des occupants est en Chaloult condensé calibre  $1\frac{1}{2}$  ou  $\frac{3}{2}$

4. Signature gouvernementale  
Alignement à droite sur la marge et centré en hauteur

$\frac{1}{4}$  du module carré  $M$  selon la taille choisie

Marge =  $1/16$

Zone d'éléments de communication

16 divisions

4 divisions

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Lettres volumétriques

#### Fonction

Localiser et identifier efficacement les lieux où sont offerts les services et les espaces gouvernementaux.

#### Emplacement

Les édifices qui sont occupés exclusivement par le gouvernement peuvent afficher bien en vue sur la devanture une identification en lettres volumétriques (trois dimensions). Cependant, cette identification ne remplace pas l'enseigne principale carrée.

#### Contenu

Seule la signature gouvernementale peut être affichée en lettres volumétriques sur un édifice.

#### Composition

Les lettres volumétriques doivent être produites avec un matériau qui ne se dégrade pas rapidement (par exemple, l'aluminium ou l'acrylique) et elles doivent respecter la zone de protection ainsi que les couleurs officielles de la signature.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Enseigne principale horizontale

#### Fonction

Localiser et identifier efficacement les lieux où sont offerts les services et les espaces gouvernementaux.

#### Emplacement

L'enseigne principale horizontale se trouve habituellement en bordure de la route lorsque les structures en place ne permettent pas d'installer une enseigne principale carrée. Elle peut aussi être placée sur les édifices.

#### Contenu

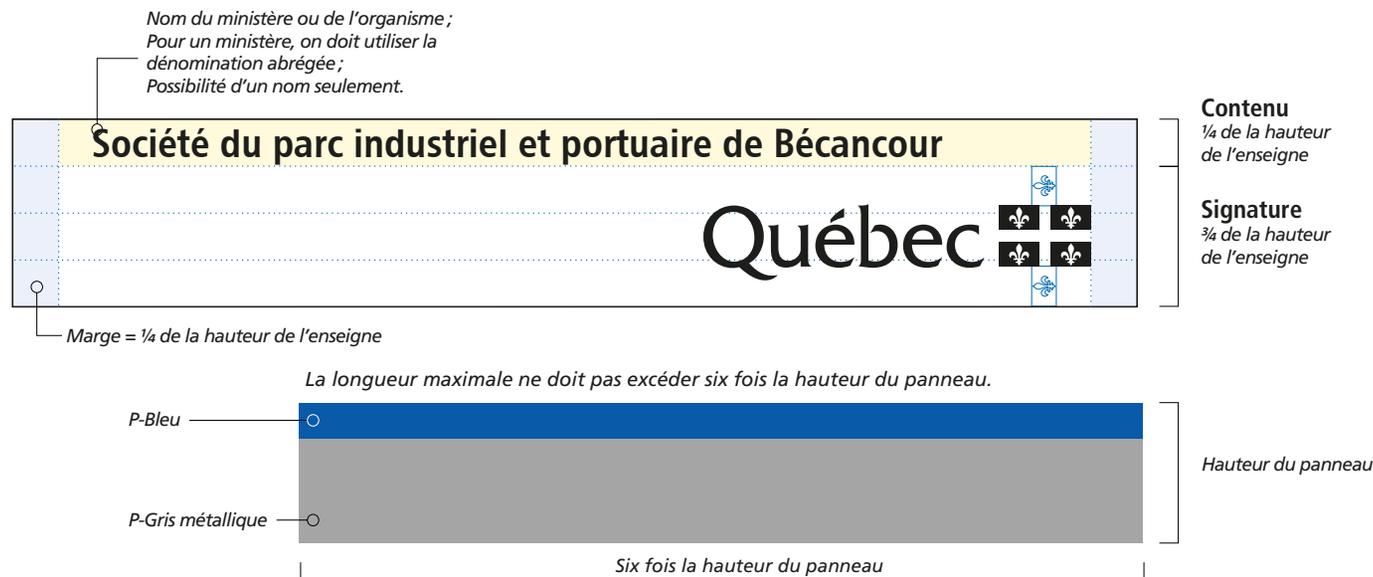
- Nom du ministère ou de l'organisme occupant (un seul nom d'occupant), en retranchant les mots « québécois » et « québécoise » ou la locution « du Québec ». Dans le cas des ministères, on utilise la dénomination abrégée;
- Signature gouvernementale.



#### Format

Le format du panneau est déterminé en fonction de l'espace disponible et de la dénomination du ministère ou de l'organisme occupant, mais la longueur doit être un multiple de la hauteur du panneau et avoir au minimum trois fois cette hauteur et au maximum six fois cette hauteur.

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)



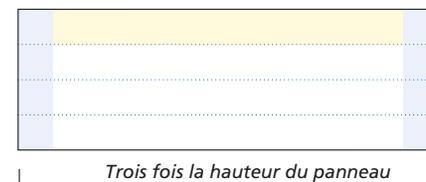
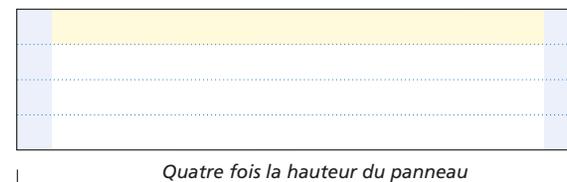
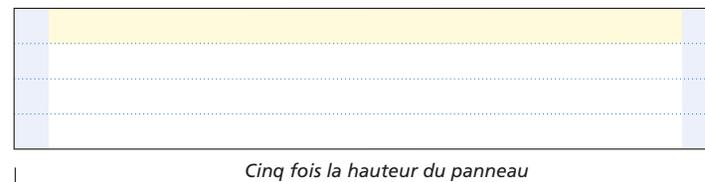
### Grille typographique

Quel que soit le format du panneau, il se divise toujours en quatre segments égaux. Chacun d'eux correspond à  $\frac{1}{4}$  de la hauteur du panneau. À chaque extrémité du panneau, on réserve une marge dont la largeur correspond au quart de la hauteur totale du panneau.

### Composition

Le quart supérieur du panneau est occupé par une bande bleue dans laquelle s'inscrit la dénomination du ministère ou de l'organisme occupant, alignée sur la marge de gauche. On utilise les caractères Chaloult condensé demi-gras. Si plus d'un ministère ou organisme occupe l'édifice, il est possible d'inscrire les libellés « Centre de services » ou « Centre administratif ».

La signature gouvernementale est alignée sur la marge de droite, dans une bande gris métallique qui occupe les trois quarts inférieurs du panneau. Elle doit être centrée en hauteur et la zone de protection doit être respectée.



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Panneau rappel extérieur

#### Fonctions

- Rappeler le nom des occupants ou des services et des espaces gouvernementaux de l'édifice ;
- Localiser l'entrée à utiliser pour accéder aux services et aux espaces gouvernementaux de l'édifice.

#### Emplacement

Le panneau rappel extérieur est utilisé seulement dans les cas où la porte d'accès aux services et aux espaces gouvernementaux est difficilement repérable. Si la distance entre l'enseigne principale carrée et la porte d'accès est grande ou que plusieurs portes d'accès sont rapprochées, il est recommandé de positionner le panneau de rappel extérieur en façade de l'édifice. Celui-ci est alors installé à proximité de la porte d'accès la plus appropriée.

#### Contenu

Le panneau rappel extérieur reprend exactement le même contenu que celui de l'enseigne principale carrée, soit :

- Numéro municipal ;
- Nom de l'édifice, si existant ;
- Nom du ou des ministères ou organismes occupants (maximum trois occupants), en retranchant les mots « québécois » et « québécoise » ou la locution « du Québec ». Dans le cas des ministères, on utilise la dénomination abrégée. S'il y a plus d'un nom, ils doivent être placés en ordre alphabétique ;
- Signature gouvernementale.

Les mêmes cas d'exception que ceux associés à l'enseigne principale carrée quant aux contenus à inscrire s'appliquent également au panneau rappel extérieur.

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

---

### Composition

Le panneau rappel extérieur a exactement la même composition que celle de l'enseigne principale carrée. Il se compose de deux parties superposées.

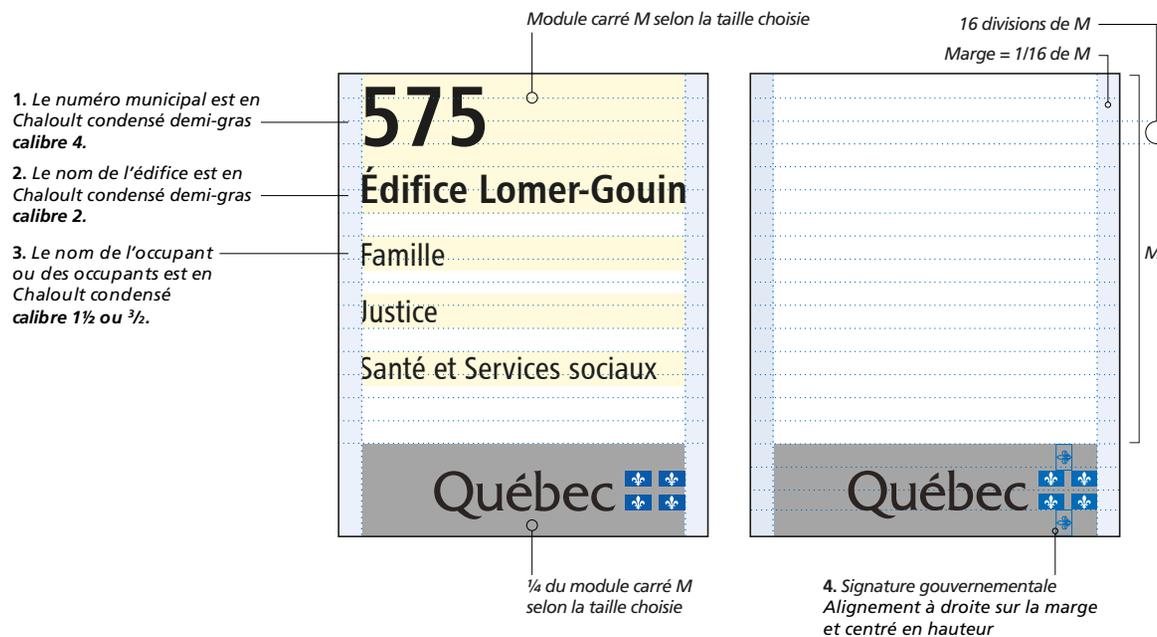
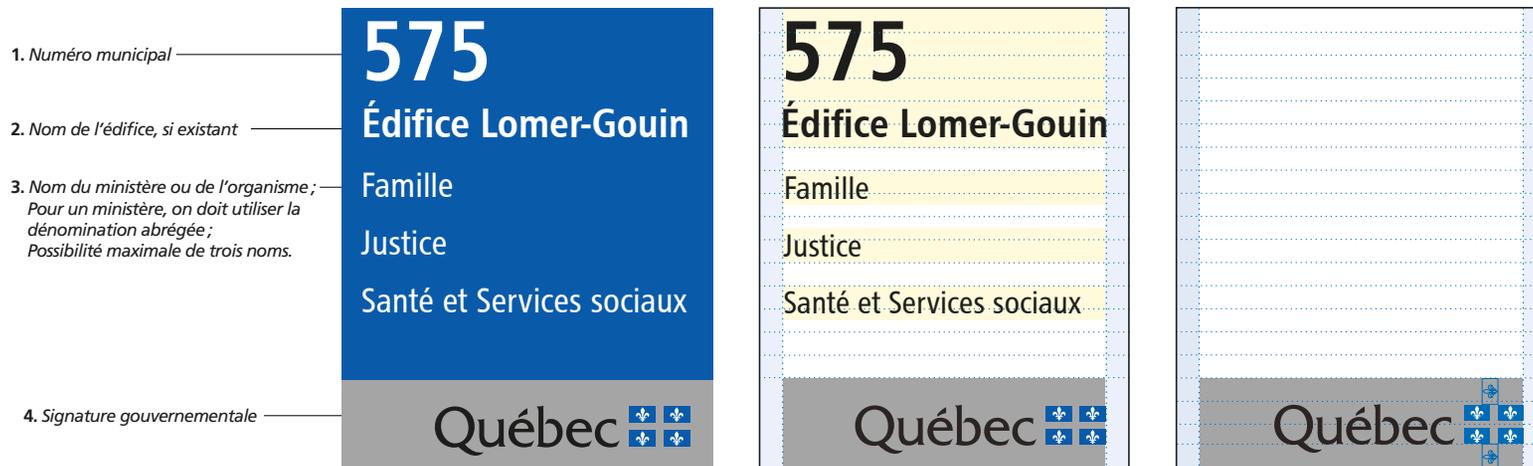
La partie supérieure, qui présente le contenu du panneau, correspond à un module carré M. Lorsque l'on doit inscrire le nom de trois ministères ou organismes et que l'espace est insuffisant, il est possible d'ajouter un module fragmentaire de  $\frac{1}{4}$  de module carré M entre le module carré et la partie inférieure.

La partie inférieure est composée d'un module fragmentaire de  $\frac{1}{4}$  du module carré M de la partie supérieure. Elle est de couleur gris métallique et elle contient uniquement la signature gouvernementale, version deux couleurs, alignée sur la marge de droite et centrée en hauteur.

Le choix du format du module carré M dépend de l'emplacement et de l'espace disponible sur l'édifice. Il faut s'assurer que le panneau est visible et lisible lorsqu'on se trouve entre l'enseigne principale carrée et l'édifice.

Le numéro municipal doit apparaître en Chaloult condensé demi-gras de calibre 4, le nom de l'édifice, en Chaloult condensé demi-gras de calibre 2, tandis que le ou les noms des ministères ou organismes sont en Chaloult condensé de calibre 1,5.

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)



## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

---

### Panneau auxiliaire extérieur

#### Fonctions

- Informer les usagers sur des éléments spécifiques et nécessaires ;
- Identifier les accès et les services communs extérieurs ;
- Diriger les usagers vers la destination recherchée.

#### Emplacement

Les panneaux auxiliaires extérieurs se trouvent aux portes secondaires de l'édifice, aux endroits où de l'information importante doit être transmise aux usagers ou aux endroits où l'utilisateur est amené à prendre une décision relativement à la direction à emprunter.

#### Contenu

Les panneaux auxiliaires extérieurs contiennent des avis, des instructions ou des identifications sur tout sujet d'ordre commun. Des flèches peuvent également accompagner les informations en fonction du positionnement des panneaux et de la direction à emprunter.

Voici quelques exemples de contenu des panneaux :

- Débarcadère
- Défense de fumer
- Entrée adaptée (pictogramme personne à mobilité réduite)
- Livraison
- Numéro de porte
- Stationnement

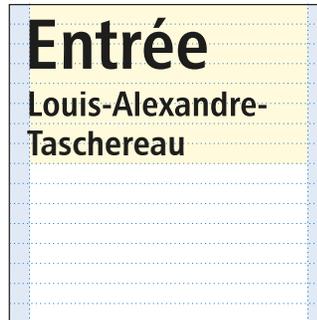
Les panneaux auxiliaires extérieurs ne contiennent pas la signature gouvernementale.

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Composition

Les panneaux auxiliaires extérieurs peuvent être de tous les formats du module carré M. Ils peuvent être composés de plusieurs panneaux de même format, au besoin.

*Panneau  
d'identification*



*Calibres 4 et 2*

*Panneau  
directionnel*



*Typographie de calibre 4  
et flèche majuscule de calibre 8*

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

Lorsqu'un panneau auxiliaire extérieur est apposé aux côtés d'une enseigne principale carrée ou d'un panneau rappel extérieur, il doit être de moindre taille et être détaché du panneau portant la signature gouvernementale, de façon à accorder la prépondérance visuelle à ce dernier.



Second panneau :  
• de plus petite taille;  
• un dégagement entre les deux panneaux.



Second panneau :  
• même taille de module M;  
• aucun dégagement entre les deux panneaux.

## 6.4 Signalisation extérieure (suite)

### Résumé des contenus des panneaux de signalisation extérieure

Contenu / Types de panneaux	Enseigne principale carrée	Lettres volumétriques	Enseigne principale horizontale	Panneau rappel extérieur	Panneau auxiliaire
Numéro municipal	X			X	
Nom de l'immeuble (si applicable)	X			X	
Nom des occupants	De 1 à 3		1	De 1 à 3	
Signature gouvernementale	X	X	X	X	
Localisation des services et des occupants					X
Flèches					X
Pictogrammes					X
Services communs (ex. : stationnement)					X
Information d'ordre commun (ex. : avis, instructions, renseignements)					X

## 6.5 Signalisation intérieure

En signalisation intérieure, les types de panneaux suivants sont utilisés :

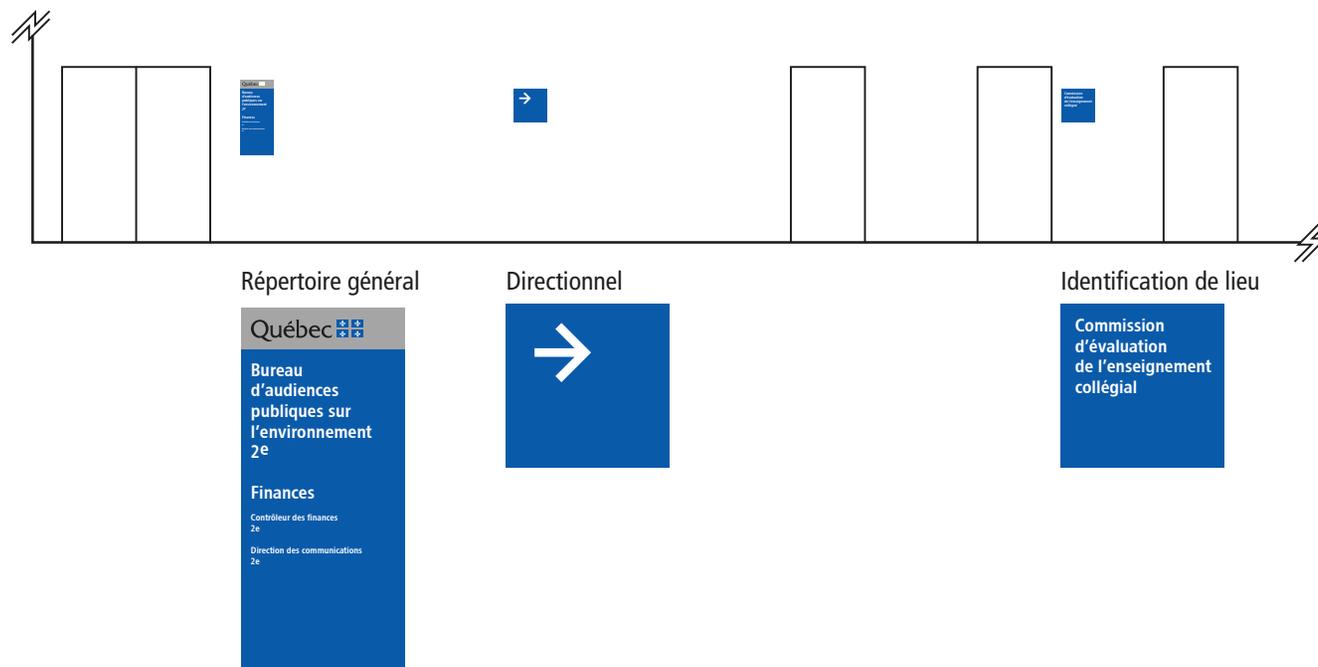
1. Répertoire général
2. Répertoire d'étage
3. Panneau directionnel
4. Panneau d'identification de lieu
5. Panneau auxiliaire intérieur

Ils sont disposés dans l'édifice de manière stratégique en fonction des chemins qu'empruntent les usagers.

### Parcours type de signalisation intérieure

#### Parcours simple

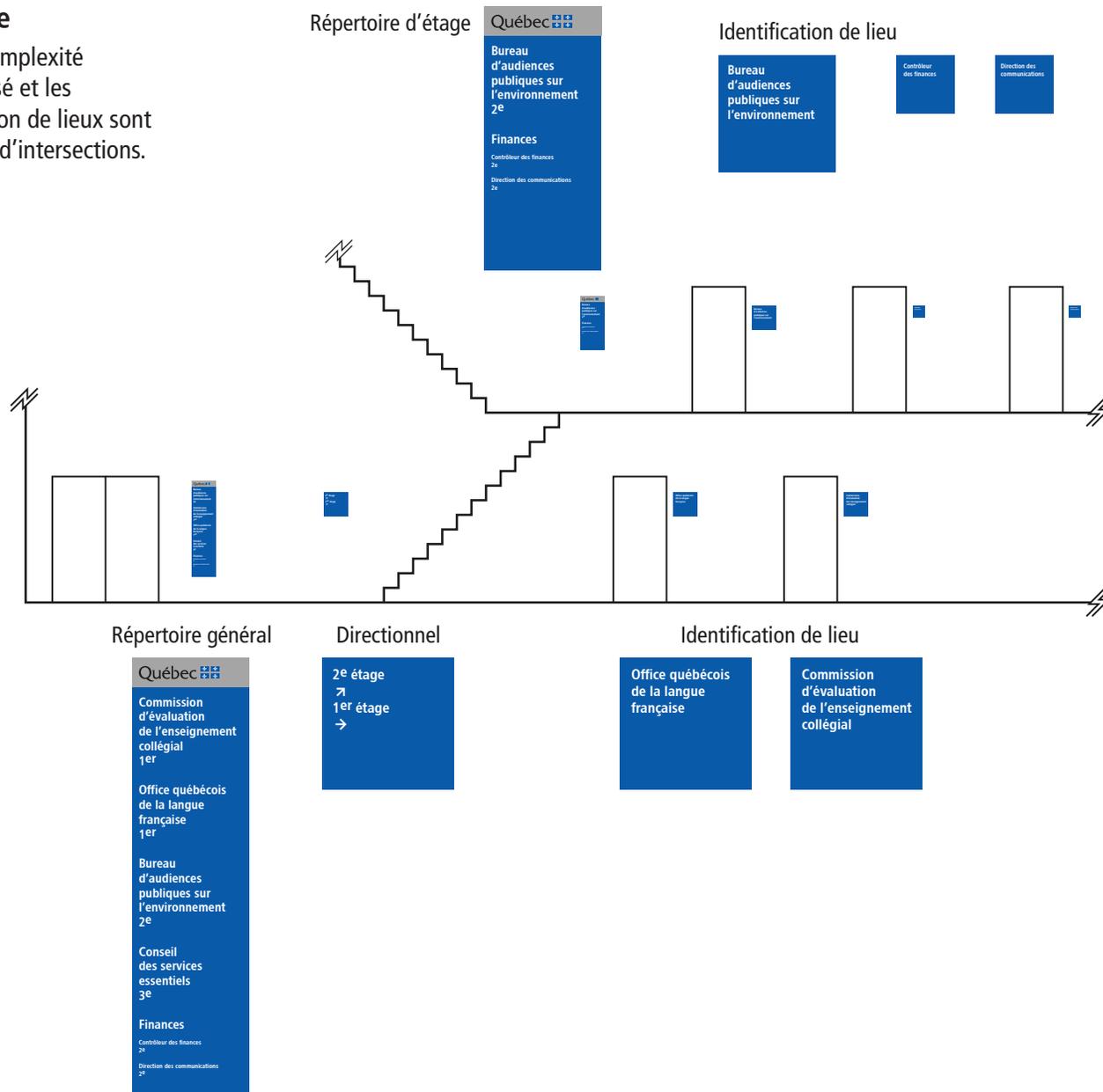
Dans certains édifices, le parcours type de signalisation contient un répertoire général à l'entrée, un ou quelques panneaux directionnels et des panneaux d'identification de lieu. Généralement, dans ce type d'édifice, le répertoire d'étage et les panneaux auxiliaires intérieurs ne sont pas utilisés.



## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Parcours à complexité moyenne

Dans un édifice où le parcours a une complexité moyenne, le répertoire d'étage est utilisé et les panneaux directionnels et d'identification de lieux sont plus nombreux puisqu'il y a davantage d'intersections.

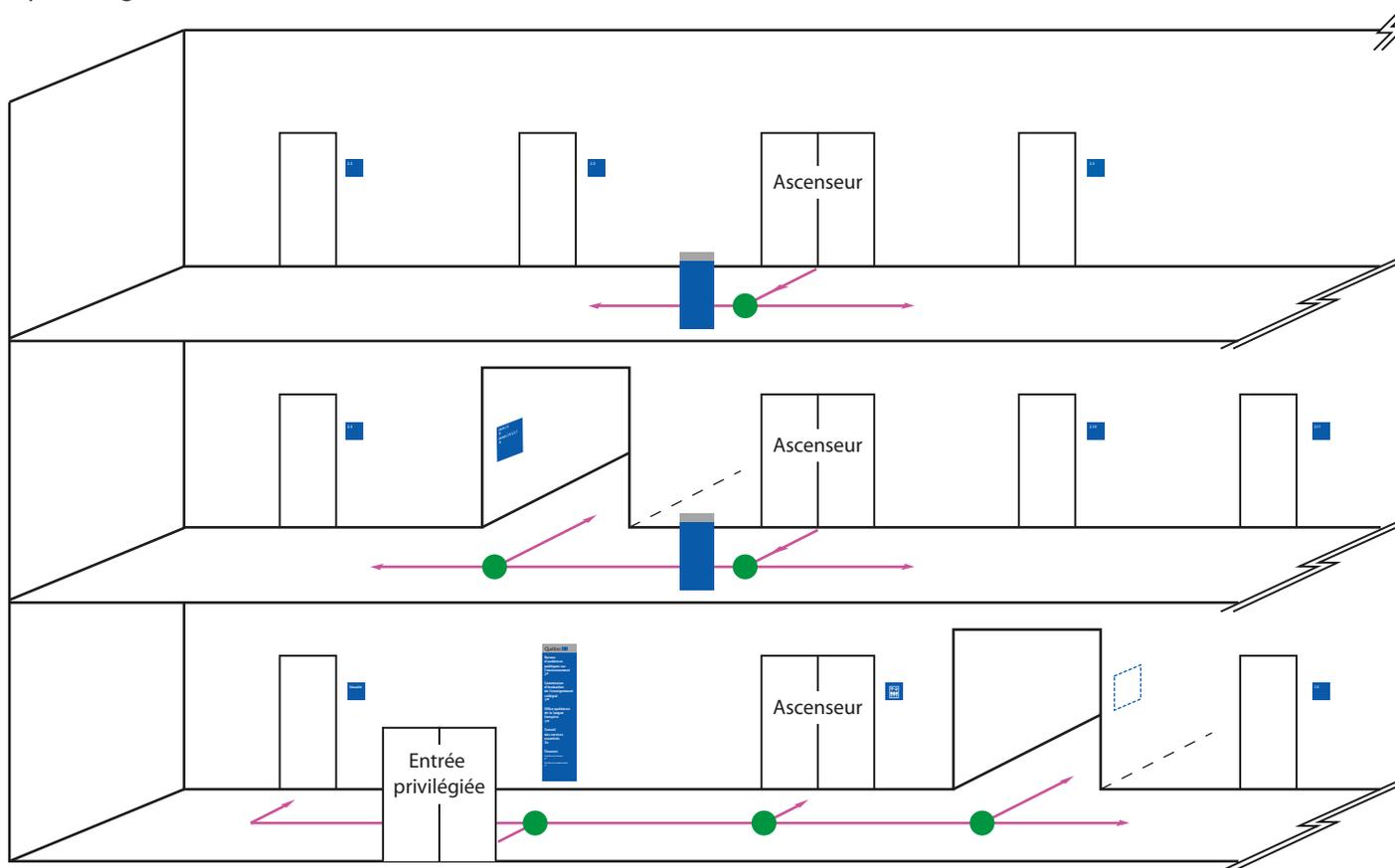


## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Parcours à complexité élevée

Dans un édifice à configuration complexe contenant plusieurs entrées, plusieurs étages et plusieurs corridors, on prend soin de disposer le panneau répertoire général face à l'entrée privilégiée. Les répertoires d'étage et les panneaux directionnels sont placés aux endroits où plusieurs choix s'offrent à l'utilisateur pour se diriger au lieu désiré.

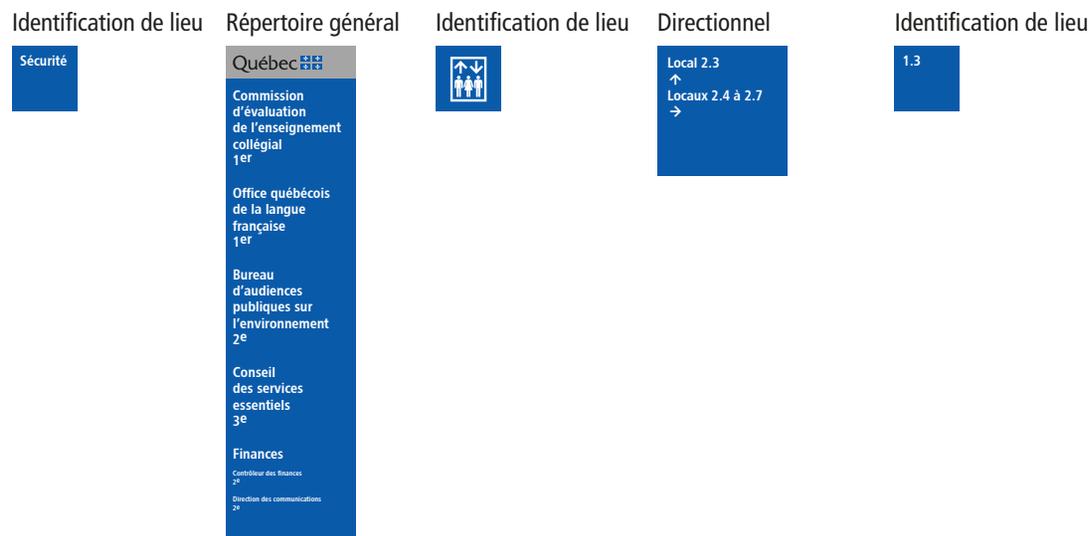
L'information présentée dans les répertoires d'étage et dans les panneaux directionnels reprend l'information du panneau répertoire général.



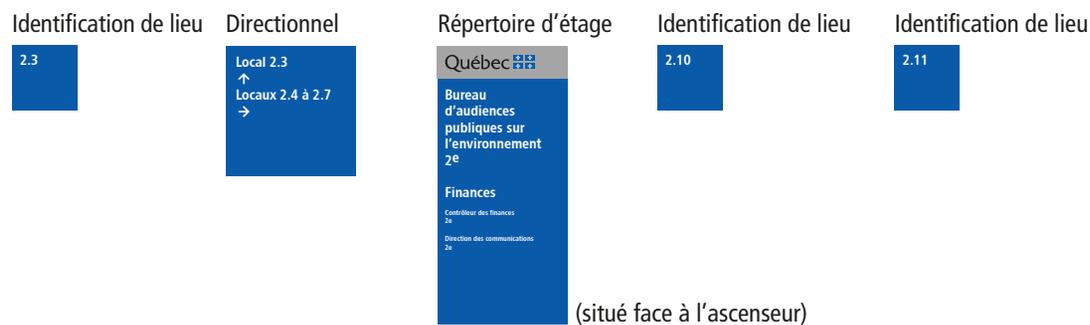
- Parcours type emprunté par un utilisateur.
- Endroits où les choix de direction sont possibles, donc emplacements possibles pour disposer les panneaux répertoire général, répertoire principal, d'étage et directionnels.

# 6.5 Signalisation intérieure (suite)

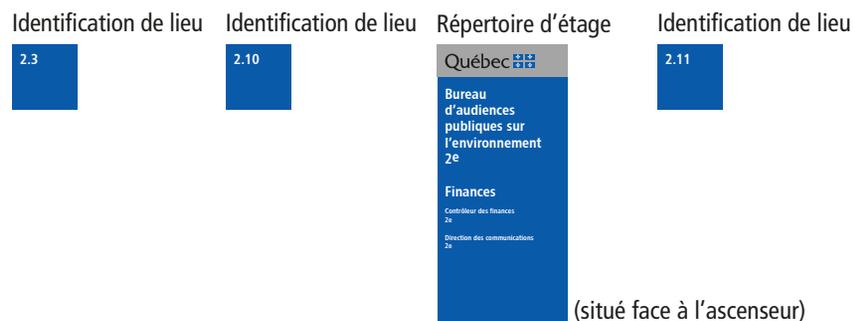
## 1<sup>er</sup> étage



## 2<sup>e</sup> étage



## 3<sup>e</sup> étage



## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Panneau répertoire général

#### Fonctions

- Identifier les occupants du bâtiment;
- Informer des services offerts dans l'édifice;
- Informer sur la localisation des occupants et des services;
- Orienter les usagers vers la direction à emprunter.

#### Emplacement

Le panneau répertoire général se trouve dans la ou les entrées principales de l'immeuble. Il peut y avoir plus d'un panneau répertoire général. Il doit être positionné de manière à ce que les usagers qui pénètrent dans l'édifice le voient et puissent obtenir rapidement l'information désirée ou la direction à emprunter pour trouver l'accès aux étages ou se rendre à la destination recherchée.

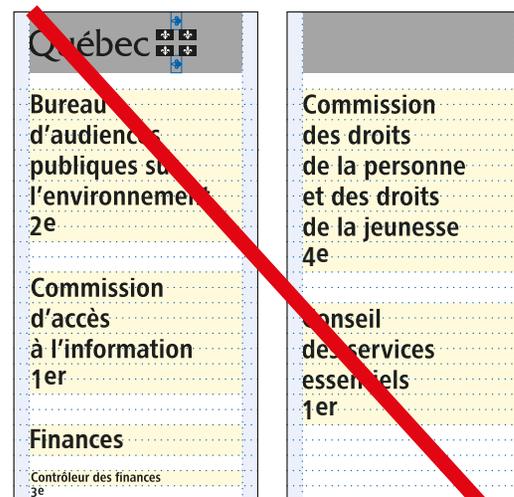
#### Contenus

La signature gouvernementale est toujours le premier élément d'un panneau répertoire général. Par la suite, le panneau identifie la liste des occupants de l'immeuble et des services communs offerts (ex. : amphithéâtre, ascenseur, cafétéria, escaliers, téléphone, toilettes, salle de conférence, salle de repos) ainsi que leur localisation (ex. : numéro de l'étage, du local ou du secteur). Il peut également indiquer le numéro de l'étage où il se situe et présenter des flèches donnant les directions à prendre pour accéder aux bureaux des occupants ou aux services. Si la configuration de l'édifice est complexe, le panneau peut également contenir un plan de localisation avec une légende pour aider les usagers à se repérer.

#### Composition

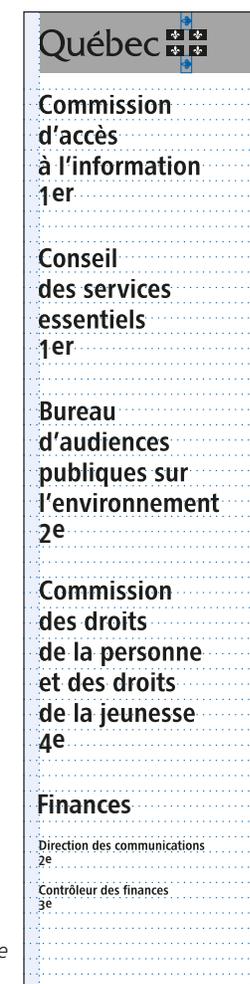
Le répertoire général est composé de deux ou de quatre modules carrés M30 disposés verticalement. Au besoin, il peut être disposé sur plusieurs panneaux de quatre modules juxtaposés. Des panneaux de deux modules ne peuvent pas être juxtaposés.

Panneau répertoire général



Panneaux composés de deux modules carrés M

Panneau répertoire général

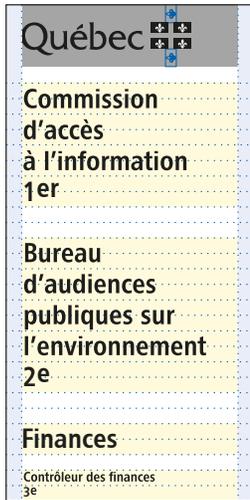


Panneau composé de quatre modules carrés M

# 6.5 Signalisation intérieure (suite)

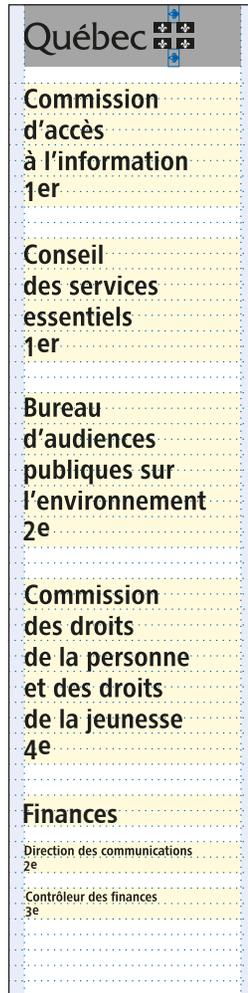
Lorsque le répertoire complet tient sur un ou plusieurs panneaux, la signature, en version deux couleurs, doit être alignée à gauche dans une bande grise de 4/16 en en-tête du premier panneau. La bande grise se prolonge sur les autres panneaux du répertoire, mais elle demeure exempte de tout contenu.

Panneau répertoire général



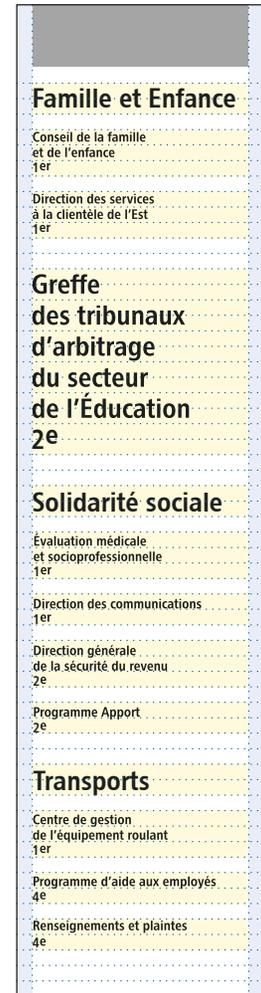
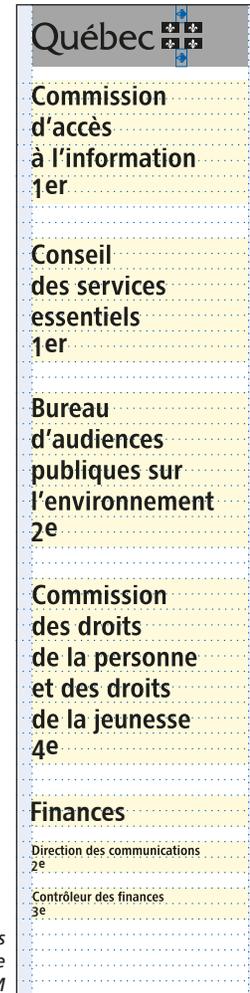
← La signature gouvernementale est placée à l'intérieur du premier panneau dans une bande de 4/16 M30.

Panneau répertoire général



← La signature gouvernementale est placée à l'intérieur du premier panneau dans une bande de 4/16 M30.

Deux panneaux ou plus



Panneau composé de deux modules carrés M



Panneaux composés de quatre modules carrés M

## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Panneau répertoire d'étage

#### Fonctions

- Identifier les occupants de l'étage;
- Informer des services offerts sur l'étage;
- Informer sur la localisation des occupants et des services de l'étage;
- Orienter les usagers vers la direction à emprunter sur l'étage.

#### Emplacement

Les panneaux répertoires d'étage se trouvent près des accès à l'étage, par exemple à la sortie des ascenseurs ou en haut des escaliers et des escaliers mécaniques. Ils doivent être positionnés de manière à permettre aux usagers de savoir si la destination recherchée se trouve sur cet étage afin d'obtenir rapidement et facilement la direction à emprunter pour s'y rendre.

#### Contenu

La signature gouvernementale est toujours le premier élément d'un panneau répertoire d'étage. Ensuite, le panneau identifie en premier lieu le numéro de l'étage, suivi du nom des occupants et des services communs de l'étage et leur localisation accompagnée d'une flèche, au besoin. Si la configuration de l'édifice est complexe, le panneau peut également contenir un plan de localisation avec une légende pour aider les usagers à se repérer.

#### Composition

Les répertoires d'étage sont composés de deux ou de quatre modules carrés M30 disposés verticalement. Au besoin, ils peuvent être faits sur plusieurs panneaux de quatre modules juxtaposés. Des panneaux de deux modules ne peuvent pas être juxtaposés.

La signature gouvernementale apparaît en version deux couleurs, alignée à gauche dans une bande grise de 4/16 en en-tête du panneau. Lorsque le répertoire d'étage nécessite plus d'un panneau, la bande grise se prolonge sur tous les autres panneaux du répertoire, mais elle demeure exempte de tout contenu.



## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Panneau directionnel

#### Fonction

Diriger les usagers vers la destination recherchée.

#### Emplacement

Les panneaux directionnels se trouvent aux endroits où l'utilisateur est amené à prendre une décision relativement à la direction à emprunter. Souvent, ils sont positionnés au croisement d'un ou de plusieurs corridors ou dans des lieux vastes d'où partent plusieurs voies.

#### Contenu

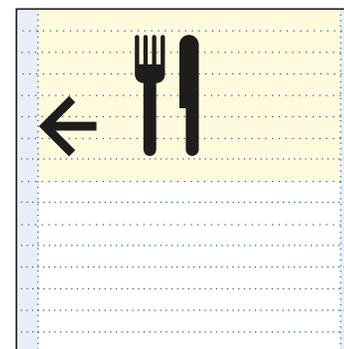
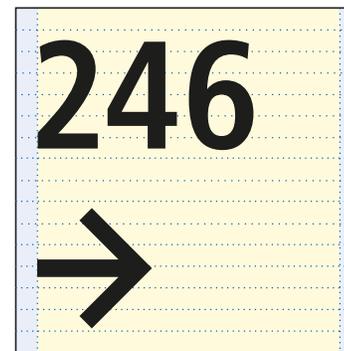
Les panneaux directionnels reprennent séparément les informations présentées dans les panneaux répertoires généraux et d'étage et indiquent les directions pour se rendre à chacun de ces endroits. Le panneau directionnel doit afficher les lieux ou les occupants qui peuvent être rejoints par un des accès de cette intersection. Des flèches accompagnent les informations en fonction du positionnement des panneaux et de la direction à emprunter.

Les panneaux directionnels ne contiennent pas la signature gouvernementale.

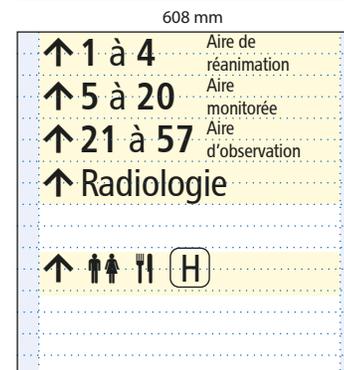
#### Composition

Les panneaux directionnels peuvent être de tous les formats du module carré M. Ils peuvent être composés de plusieurs panneaux de même format, au besoin.

S'il est nécessaire d'avoir recours à des panneaux suspendus, il est possible d'utiliser les modules fragmentaires de  $\frac{1}{2}$ , à  $\frac{1}{4}$  ou  $\frac{1}{8}$  du module carré M. Les modules fragmentaires de même format peuvent aussi être juxtaposés jusqu'à un maximum de trois panneaux. Sur les panneaux suspendus, le contenu doit reposer sur la partie inférieure du panneau pour en favoriser la visibilité.



Typographie de calibre 8  
et flèche majuscule de calibre 8



608 mm

Pictogrammes de calibre 8  
et flèches minuscules de calibre 8

608 mm

## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Panneau d'identification de lieu

#### Fonctions

- Confirmer l'arrivée à destination ;
- Identifier les occupants et les services communs.

#### Emplacement

Les panneaux d'identification de lieu se trouvent à la destination.

#### Contenu

Les panneaux d'identification de lieu présentent le numéro d'un local ou d'un secteur ainsi que les occupants de ce local ou de ce secteur ou encore les services offerts dans ceux-ci. L'une ou l'autre de ces informations peut aussi être présentée seule sur le panneau.

Les panneaux d'identification de lieu ne contiennent pas la signature gouvernementale.

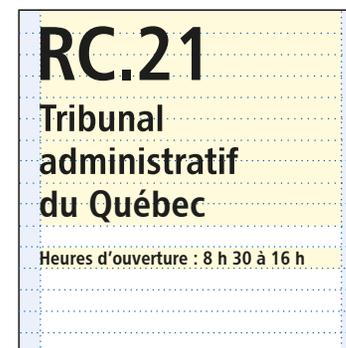
#### Composition

Les panneaux d'identification de lieu peuvent être de tous les formats du module carré M. Ils peuvent être composés de plusieurs panneaux de même format, au besoin.

S'il est nécessaire d'avoir recours à des panneaux suspendus, il est possible d'utiliser les modules fragmentaires de  $\frac{1}{2}$ , à  $\frac{1}{4}$  ou à  $\frac{1}{8}$  du module carré M. Les modules fragmentaires de même format peuvent aussi être juxtaposés jusqu'à un maximum de 3 panneaux. Sur les panneaux suspendus, le contenu doit reposer sur la partie inférieure du panneau pour favoriser sa visibilité.



Calibre 8



Calibres 4, 2 et 1



Calibres 4, 2 et 1

## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Panneau auxiliaire intérieur

#### Fonction

Informer les usagers sur des éléments spécifiques et nécessaires.

#### Emplacement

Les panneaux auxiliaires intérieurs se trouvent aux endroits clés où une information spécifique est requise.

#### Contenu

Les panneaux auxiliaires intérieurs contiennent des avis, des instructions ou des identifications sur tout sujet d'ordre commun (ex. : heures d'ouverture). Ils ne contiennent pas la signature gouvernementale.

#### Composition

Les panneaux auxiliaires intérieurs peuvent être de tous les formats du module carré M. Ils peuvent être composés de plusieurs panneaux de même format, au besoin.

S'il est nécessaire d'avoir recours à des panneaux suspendus, il est possible d'utiliser les modules fragmentaires de  $\frac{1}{2}$ , à  $\frac{1}{4}$  ou à  $\frac{1}{8}$  du module carré M. Les modules fragmentaires de même format peuvent aussi être juxtaposés jusqu'à un maximum de trois panneaux. Sur les panneaux suspendus, le contenu doit reposer sur la partie inférieure du panneau pour favoriser sa visibilité.



Calibres 4, 2 et 1

## 6.5 Signalisation intérieure (suite)

### Cas d'exception

#### Installations dans le réseau de la santé et des services sociaux

Étant donné les besoins étendus et particuliers des usagers qui fréquentent les établissements de santé ou de services sociaux, les règles de la signalisation intérieure du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec ne s'appliquent dans leurs installations où sont offerts des services de santé ou des services sociaux. Elles s'appliquent cependant dans les bâtiments ou les locaux d'un établissement où seules des activités administratives sont exercées.

#### Résumé des contenus des panneaux de signalisation intérieure

Contenu / Types de panneaux	Répertoire général	Répertoire d'étage	Panneau directionnel	Panneau d'identification de lieu	Panneau auxiliaire intérieur
Signature gouvernementale	X	X			
Numéro de l'étage	X	X			
Plan d'étage et légende	X	X			
Nom des occupants	X	X	X	X	
Services communs (ex. : amphithéâtre, ascenseur, cafétéria, escaliers, téléphone, toilettes, salle de conférence, salle de repos)	X	X	X	X	
Localisation des services communs et des occupants (ex. : numérotation, secteur, section, local)	X	X	X	X	
Flèches	X	X	X		
Information d'ordre commun (ex. : avis, instructions, renseignements)					X